



Maison de la Gibauderie



Présentation de l'accueil de loisirs à la Maison de la Gibauderie

SECTEUR ADOLESCENT

Maison de la Gibauderie – 111 rue de la Gibauderie – 86000 POITIERS – 05 49 47 83 57

accueil@maison-gibauderie.fr – www.maison-gibauderie.fr

1. PROJET EDUCATIF 2023 2026 de la Maison de la Gibauderie

Le projet éducatif reprend les finalités de l'Association inscrites dans le Projet d'Animation Globale 2023 2026.

Accès aux droits

S'inspirant de la Convention internationale des droits de l'enfant, la Maison de la Gibauderie entend assurer les droits des enfants par :

- Le droit à la santé.
- Le droit à la protection.
- Le droit d'avoir un entourage bienveillant.
- Le droit d'être protégé des discriminations.
- Le droit à l'éducation.
- Le droit d'information, d'expression et de participation.
- Le droit aux loisirs (jouer, vacances...).

Transition écologique

L'Association souhaite accompagner les mineurs vers la transition écologique :

- Accompagner la prise de conscience de la situation actuelle et combattre le pessimisme ambiant par l'action environnementale (philosophie du Colibri de Pierre Rabhi).
- Sensibiliser au respect de l'environnement.
- Développer la capacité des mineurs à agir sur la protection de l'environnement.
- Rendre les mineurs ambassadeurs de la Transition écologique auprès de leur environnement.

Lien social et citoyenneté

L'Association souhaite favoriser la citoyenneté et le lien social par :

- Le renforcement de l'estime de soi (pour aller vers l'autre, il faut être bien soi-même) en valorisant les savoirs et les compétences des enfants.
- L'acceptation de la différence et le respect de l'autre (principe d'inclusion, la mixité, l'intergénérationnel...).
- L'apprentissage du partage et de l'entraide.
- La participation des mineurs à la co-construction de leur temps d'accueil et à la vie de quartier (débat, conseil d'enfants).
- Mise en place de méthode démocratique de prise de décision (majorité et respect de la minorité).
- Le développement de l'esprit critique.

2. Projet pédagogique de l'accueil de loisirs adolescents

Les objectifs de l'accueil de loisirs adolescents

Depuis 2020, la Maison de la Gibauderie met en place un accueil émancipateur qui s'inspire d'une démarche pédagogique expérimentée par plusieurs maisons de quartiers affiliées à la Fédération des centres sociaux de la Vienne.

Dans les accueils de loisirs de la Maison de la Gibauderie, les jeux et les activités sont décidés et construits avec les adolescents. Les animateurs sont présents pour les accompagner dans cette démarche et restent force de proposition pour favoriser la découverte.

L'aménagement des lieux est réfléchi pour favoriser le jeu et l'expérimentation, et la libre circulation permet à chacun de vivre à son rythme ses temps de loisirs.

a. Favoriser le lien social et la citoyenneté

i. En favorisant la construction personnelle au contact des autres :

- Mettre en place des rencontres intergénérationnelles et des échanges entre les différents secteurs enfance, jeunesse.
 - Organiser des rencontres avec les EHPAD du quartier
 - Organiser des regroupements réguliers de tous les secteurs d'accueil de loisirs sur un même site.
 - Organiser des sorties ou des ateliers avec les secteurs familles et bien vieillir.
 - Proposer des inter-centres avec des structures du grand Poitiers.
 - Donner la possibilité aux adolescents dès que cela est possible de pouvoir partager un moment avec les autres secteurs du pôle enfance ; organisé en amont ou de manière spontanée.
 - Participer à si t'es ciné, réseaux jeunes, DAV (découverte de l'animation volontaire).
- Augmenter la présence bénévole au sein de l'équipe d'animation, cela permet un échange entre générations et une présence plus importante d'adultes pour accompagner l'enfant.
- Faire découvrir et comprendre les différences pour en faire une force. Favoriser à la mixité sociale.
 - Permettre l'expression des différences culturelles, par des découverte culinaires, musicales, artistiques, linguistiques.
- Encourager l'entraide et favoriser les jeux de coopération.
- Aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la Maison de quartier
 - Aller vers.
 - Présence au sein du collège et lycée.
 - Mise en place de tournois sportifs au gymnase durant les vacances.

ii. Renforcer leurs rôles au sein de la Maison de la Gibauderie et sur leur territoire

- Renforcer la place des parents au sein de l'accueil en tant que premier éducateur.
 - Donner une place importante aux parents au sein de l'accueil en leur permettant d'accompagner les adolescents sur une activité, une sortie.
 - Proposer un accueil des parents de qualité : animateurs disponibles, à l'écoute.
 - Organiser des temps conviviaux et festifs ouverts aux parents.
- Développer un accueil émancipateur pour former à la vie citoyenne
 - Pas de planning en amont réalisé par les animateurs.
 - Accompagner les projets à l'initiative des adolescents

- Activités co construites avec les adolescents
- Concerter les adolescents dans le but de construire leurs programmes et projets avec un temps de préparation avant les vacances et les mercredis ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Organiser des projets à plus grandes échelles
 - Création d'un calendrier dans la salle sur l'année indiquant les projets et les prochaines soirées.
 - Continuer et développer les actions d'autofinancement (buvette, lavage de voiture etc ...).
- Faire participer les adolescents aux différents temps forts de l'association : Giboul'dingue, fête de quartier, événements culturels.
- Créer et faire vivre des commissions autour de différentes thématiques (matériels pour le secteur, organisation de la salle, conseil d'ados ...
 - Création de commissions.
 - Participation des adolescents au temps de commission Enfance/Jeunesse.
- Accompagner individuellement ou collectivement des adolescents faces à des problématiques (Aller vers, Conseil de Vie lycéenne ...).

b. Permettre aux enfants d'accéder à leurs droits

i. En garantissant leur droit à l'information

- Mettre en place un affichage permanent, identifiant et expliquant les droits des adolescents énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- Permettre aux adolescents d'accéder à une information adaptée concernant l'actualité pour développer l'esprit critique et mieux comprendre la société. Accéder à de l'information fiable pour ne pas rester dans l'ignorance et être manipulé.

ii. En assurant leur droit à la participation/ expression

- Prendre en compte la parole de chacun et aller notamment vers les adolescents qui s'expriment le moins.
 - Privilégier la concertation par petits groupes.
 - Faire en sorte que chacun soit entendu, règle pour prendre la parole.
 - Un individu égal une voix
 - Donner la possibilité aux adolescents qui ne sont pas à l'aise pour s'exprimer à l'oral de pouvoir le faire par écrit.
- Permettre aux adolescents d'exprimer leurs émotions, leur ressenti, et de prendre confiance en eux, être attentif et accompagner l'individualité dans le groupe.
 - Créer un climat de confiance avec les adolescents facilitant leur venue vers les animateurs pour se confier.
 - Proposer une organisation et des aménagements permettant à chacun de vivre à son rythme (espace calme ou de repos, espace défouloir et extérieur).
 - Se rendre disponible et être à l'écoute pour accompagner chaque adolescent.
- Donner la possibilité aux adolescents de décider de ce qu'ils veulent faire de leur temps de jeux, et notamment de choisir de participer à une activité ou de jouer de manière libre.
- Organiser des temps de débat et d'échanges :
 - Mettre en place des conseils d'adolescents pour s'exprimer.
- Participer à des actions « chantier loisirs » afin de réduire le coût des activités
 - Cagnotte jeunes.
 - Partenariat avec la Ville et Ekidom.

iii. En assurant leur droit à la culture et aux loisirs

- Permettre aux adolescents d'accéder à la « culture » pour s'ouvrir au monde : pratique artistique, musique, spectacle vivant, découverte du patrimoine. Les animateurs doivent être force de proposition et encourager ces découvertes.
- Se rendre disponible pour jouer avec les adolescents
- Proposer des départs en séjour

iv. En assurant leur droit à la protection

- Garantir l'Inclusion de tous, être plus attentif aux adolescents ayant des besoins spécifiques,
- Lutter contre les discriminations.
- Etablir des règles de vie communes (adolescents /adultes). L'équipe d'animation garantit ces règles et les fait respecter, elle garantit la sécurité morale et affective, elle aide à la gestion des conflits, elle est en veille et participe à une écoute active.

c. Sensibiliser et accompagner à la transition écologique :

iii. En sensibilisant les jeunes à la nature :

- Faire prendre conscience de la situation actuelle de l'environnement :
 - Activité, jeux et débats de sensibilisation.
 - Intervention d'associations environnementales.
- Organiser des sorties nature pour découvrir le vivant.
- Avoir un discours rassurant et déculpabilisant auprès des adolescents et des parents.

iv. En développant avec les publics des actions volontaires auprès de leurs environnements

- Diminuer l'impact environnemental de l'accueil de loisirs :
 - Favoriser l'utilisation du circuit court pour l'alimentation et respecter la saisonnalité.
 - Recyclage des matériaux et achat d'occasion
 - Tri des déchets et compostage
 - Mobilité douce : Bus de ville, marche à pied, mutualisation de location de bus.
 - Consommation raisonnée : eau, papier, impression...
 - Tendre vers le zéro déchet : réduire nos déchets
- Travailler en partenariat avec des associations spécialisées dans l'environnement
- Mettre en place des actions publiques :
 - Faire des aménagements favorisant la biodiversité.
 - Mener des actions de nettoyage.
 - Organiser une bourse aux jouets.
 - Organiser un ou deux temps avec les familles afin de favoriser les échanges d'objets.
- Être en relation avec les éco-délégués du collège et du lycée afin de construire des actions sur le territoire.

2. Présentation de l'accueil de loisirs de la Maison de la Gibauderie

a. Accueil du public : organisation et capacité d'accueil

Le pôle enfance-jeunesse de la Maison de la Gibauderie est organisé en 4 secteurs :

- L'Accueil de loisirs **Maternel (Petite secteur à la grande section)** se situe dans les locaux de l'école maternelle Evariste Galois, avec une capacité de 32 enfants pendant les vacances scolaires et 40 enfants pendant les mercredis.

- L'Accueil de loisirs **Élémentaire (CP au Cm1)** se situe dans les locaux de la Maison de la Gibauderie (CP au CM1) et utilisera parfois pour ses activités les locaux de l'école élémentaire St Exupéry, avec une capacité de 32 enfants pendant les vacances scolaires et 48 enfants pendant les mercredis.

- L'accueil de loisirs **Adolescent (CM2-4^{ème})** se situe dans les locaux de la Maison de la Gibauderie avec une capacité de 12 adolescents

- L'accueil de loisirs **Jeunes (3ème et +)** se situe dans les locaux de la Maison de la Gibauderie avec une capacité de 12 jeunes.

Durant le temps d'accueil, les adolescents sont sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

L'encadrement est assuré par :

- Une responsable enfance-jeunesse, diplômée d'un DEJEPS et du PSC1 (prévention et secours).
- Trois adjoint(e)s par secteur formées au BPJEPS Loisirs Tout Public ou BAFD.
- Des animateurs formés au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et titulaires du PSC1 (prévention et secours).

Pour faciliter l'identification des équipes d'animation sur les accueils :

Un organigramme est affiché dans chaque lieu d'accueil. Les animateurs font un roulement pour l'accueil des parents, afin que chaque animateur soit identifié. Lors de l'accueil d'un nouvel enfant, l'animateur se présente et présente le reste de l'équipe ainsi que les locaux. A chaque période de vacances, une présentation ludique est faite afin de connaître les adolescents mais aussi pour que les adolescents se connaissent.

La Maison de la Gibauderie accompagne la formation de l'équipe afin qu'elle acquière de nouvelles compétences.

b. L'inscription

Les Accueils de Loisirs sont **ouverts à tous**. L'Association « Maison de la Gibauderie » organise les modalités d'inscription de telle sorte que **toutes les familles** puissent en bénéficier.

Organisation des inscriptions :

- **Deux semaines** sont consacrées à recueillir les demandes des familles sur le portail en ligne www.maison.gibauderie.connecthys.com et au bureau d'accueil.

Toutes les demandes (qu'elles aient été déposées en ligne ou à l'accueil) **seront étudiées en même temps**.

- Une réponse est ensuite donnée sur la possibilité d'accueillir votre ou vos enfants les jours demandés. Vous devrez procéder au paiement pour valider l'inscription.

En dehors des périodes d'inscription, il faudra contacter directement le bureau d'accueil pour vos demandes.

Nous ne donnons **pas de planning d'activités** lors des inscriptions, la programmation sera **définie avec les adolescents** quand ils viendront sur les accueils, les mercredis et les vacances.

Pour qu'un adolescent participe aux activités de l'accueil de loisirs, il devra être **obligatoirement inscrit** et ses parents **adhérents à la Maison de la Gibauderie** pour des raisons d'assurance et de sécurité. L'adhésion Famille est fixée à **15€**, elle est valable pour tous les membres du foyer (parents et enfants), où nous proposons une adhésion jeune à partir du **CM2 à 3€**,

Au niveau du secteur adolescents et jeunes, nous mettons en place l'achat du **PASS** qui représente **une cotisation annuelle** permettant d'accéder aux **temps d'animation libre**. C'est à dire :

- Des **temps d'accueil des vendredis soir et week-end** sur projets (sans activités payantes),
- **Participation aux temps de vie associative** (Projet Inter Associatif, Fête de quartier, Bistrot de l'Été, programmation culturelle...).

L'accueil de loisirs fonctionne les mercredis et vacances scolaires. Il est fermé deux semaines en été et deux semaines durant les vacances scolaires de fin d'année.

L'accueil de loisirs s'adresse aux adolescents fréquentant les écoles du quartier ou autres, dont les parents auront préalablement rempli **une fiche d'inscription**.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) attribue chaque année un agrément autorisant l'ouverture et le fonctionnement. La législation et la réglementation des accueils de loisirs sont donc soumises **aux normes DDCS**.

La fiche sanitaire de l'adolescent est obligatoire pour que l'enfant participe aux temps d'accueil de loisirs. L'inscription de l'enfant aux activités de l'accueil de loisirs, et aux sorties, vaut autorisation de transport.

Remboursement :

- Seules ces absences pourront faire l'objet d'un remboursement : **absence annoncée au moins 14 jours avant le jour réservé**, certificat médical de l'enfant, modification de l'emploi du temps d'un parent (présenter le justificatif de l'employeur).

Retard

Les horaires sont à respecter impérativement. **Après la fermeture et sans nouvelles des responsables légaux**, l'enfant peut être confié au Commissariat. Tout retard entrainera une pénalité de **3 euros par quart d'heure entamé**. La pénalité est due immédiatement. En cas de non-paiement ou de retards récurrents, une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourra être prise.

c. Horaires d'accueil

Les mercredis après-midi :

L'accueil de loisirs est ouvert **de 13h à 18h30**, l'adolescent peut venir entre 13h et 14h pour un début d'activité à 14h. Les adolescents viennent seul du collège et les CM2 sont pris en charge par l'équipe d'animation élémentaire, jusqu'à la Maison de la Gibauderie.

Les vacances scolaires

L'accueil de loisirs est ouvert de **8h30 à 18h30**. L'accueil du matin se fait entre **8h30 et 9h30**.

Les vendredis et week-ends

Les horaires sont **définis à l'avance** en fonction du programme d'animation. La programmation des activités **est établie par les adolescents** pendant des temps spécifiques. Les animateurs proposent une soirée afin de construire avec les adolescents le planning d'activités des vacances et les menus. Les animateurs sont à **l'écoute des envies des ados** et ils sont aussi force de proposition.

Mercredi après-midi type

13h00-14h00	Temps de concertation autour des activités
14h00-16h00	Activités
16h00-16h30	Goûter et retour sur la journée
16h30-18h30	Jeux libres Accueil des familles et départ des adolescents

Journée type

8h00-9h30	Accueil des adolescents et des familles, jeux libres
9h30-10h00	Temps de concertation autour des activités
10h00-11h45	Activités
12h00-13h00	Repas
13h00-14h00	Temps calme et jeux calmes
14h00-16h00	Activités
16h-16h30	Goûter et retour sur la journée
16h30- 18h30	Accueil des familles et départ des adolescents – Jeux libre

Les horaires sont à titre indicatif, cela peut varier selon les rythmes, les besoins et les envies des adolescents ainsi que par les activités prévues. Cela peut varier également lors de la mise en place de projets spécifiques.

d. Repas

Durant les vacances, les adolescents peuvent apporter leur pique-nique ou repas (en évitant les emballages et déchets plastiques), (**lundi, mercredi, vendredi**) et préparer un repas ensemble (**mardi et jeudi**), les adolescents mangeront un repas élaboré tous ensemble avec l'aide d'un(e) animateur(rice). Une traçabilité et un repas témoin seront mis en place.

Les goûters sont pris en charge par l'accueil de loisirs et sont établis par les adolescents et les enfants. Durant les vacances, les fruits sont achetés directement à un producteur de proximité.

e. Organisation

Des réunions de préparation sont faites tout au long de l'année avec toute l'équipe.

Durant ces réunions :

- Nous prenons le ressenti de chacun, le vécu au travail, les suggestions et besoins.
- Nous préparons l'organisation des sorties,
- Nous créons des outils pédagogiques.
- Nous parlons, nous échangeons sur des thématiques particulières.
- A chaque vacances, un temps de réunion de bilan est fait. Il sert à évaluer le travail effectué, avoir les retours de chacun et faire un point sur le fonctionnement.

Tous les six mois, **une évaluation** sera faite avec les équipes d'animation pour vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en fonction des objectifs fixés et le fonctionnement de la structure. Elle permettra de voir si les objectifs, les démarches, les actions ont été atteints et de quelle manière. Cela permettra également de soulever les améliorations/évolutions à apporter et aussi de remédier aux situations problématiques.

Les temps de réunions sont faits avec l'ensemble de l'équipe enfance-jeunesse afin de travailler de « manière transversale ». (Répondre au mieux aux attentes de nos publics)

Les temps de réunions sont faits avec l'équipe enfance - jeunesse ce qui permet de travailler ensemble sur des thèmes communs afin de ne pas oublier que les différents secteurs travaillent pour la même structure et peuvent partager des projets.

f. La communication

Avec les familles

Les animateurs **échantent** avec les familles tous les matins et tous les soirs lors de l'accueil Ils prennent les informations importantes pour accueillir les adolescents dans de bonnes conditions.

La place des parents est un élément clé de la réussite des projets de l'accueil de loisirs. Les parents sont les **premiers éducateurs** de leurs adolescents. Nous associons les parents dans différents temps (projet pédagogique, temps dédiés).

Le soir, les animateurs donnent les informations de la journée aux parents afin qu'ils échantent avec leurs adolescents et connaître les éléments principaux de la journée. Cela permet de faire une continuité entre la famille et la structure et permettre aux parents d'être rassurés.

Pour des problèmes de facturation, les échanges se font à l'accueil. Nous prenons plaisir à **rencontrer les familles** sur des temps festifs et conviviaux.

Avec les adolescents

La **communication est essentielle** pour les accompagner au mieux. Elle doit être recherchée dans tous les moments de la journée de manière formelle ou informelle afin de savoir comment ils vont, comment ils se sentent, ce qui les questionnent, de tous sujets qu'ils veulent aborder. Nous adaptons notre communication en fonction de l'âge des adolescents.

L'équipe s'organise de manière à faciliter la communication avec chaque enfant en :

- Proposant des temps en petits groupes afin de faciliter la parole de l'adolescent.
- Permettant la présence d'un nombre de nombreux adultes, notamment bénévoles
- Mettant en place des outils donnant la possibilité aux adolescents qui ne sont pas à l'aise pour s'exprimer à l'oral de pouvoir le faire par écrit (boîte à outils, mur de parole).

g. Responsabilité

Durant le temps d'accueil où l'adolescent est présent dans la structure, **il est sous la responsabilité** de l'équipe pédagogique.

L'adolescent est sous la responsabilité **des tuteurs légaux dès lors qu'il quitte la Maison de la Gibauderie**. Tout adolescent est tenu d'informer un membre de l'équipe d'animation lorsqu'il quitte la structure.

Aucun adolescent **ne sera autorisé à partir seul** de la structure en cas d'activité en soirée (au-delà de 20h30).

Lors de l'inscription, les parents ou tuteurs légaux précisent sur la fiche d'inscription **si le jeune est autorisé à partir seul de la structure**.

Lors des sorties en soirée ou d'action d'autofinancement, l'animateur **raccompagnera** les adolescents à **leur domicile sur Poitiers et dans un rayon de 5km**, au-delà les parents sont tenus de récupérer les adolescents à la Maison de la Gibauderie.

En cas de forte demande, l'animateur-trice jeunesse privilégiera les adolescents n'ayant pas participé aux précédentes sorties. Par conséquent certains adolescents ne pourront pas bénéficier de l'accueil ce jour-là.

h. Les règles au sein du secteur Ados

Les prises et/ou ventes de produits illicites sont **strictement interdites**.

Les consommations d'alcool, de tabac, de vapotage sont prohibées.

Les violences physiques et/ou verbales seront sanctionnées.

La participation aux tâches de la vie en collectivité est **obligatoire**.

L'accueil de loisirs est **un espace de projet** où les adolescents sont acteurs de leurs loisirs, tout comportement néfaste à la vie du groupe et/ou contraire au projet pédagogique sera rediscuté avec l'adolescent et sa famille.

Tout manquement à l'une de **ces règles** et à **la loi sera sanctionné** et pourra aller jusqu'à **l'exclusion définitive** de l'adolescent.

i. Information et communication

L'animateur-trice jeunesse intervient régulièrement **au sein du collège Ferdinand Clovis Pin** et dans ce cadre, il rencontre les adolescents et les informe des projets en cours.

Un **programme d'activités** pour les mercredis et vendredis, sera mis à votre **disposition à l'accueil** de la Maison de la Gibauderie et **sur son site web**. Cette programmation peut être amenée à changer en cas d'aléa (mauvaise météo, annulation de réservations...).

j. S'adapter à chaque enfant

Certaines activités et sorties seront proposées aux adolescents en fonction de leur âge.

L'équipe sera vigilante aux **répartitions des places** pour les sorties afin que chaque enfant puisse y participer s'il le souhaite.

Pour répondre aux besoins de tous, le fonctionnement est imaginé pour que les adolescents puissent : **jouer, participer à une activité préparée par un animateur, décider et construire à plusieurs une activité ou un jeu avec l'aide d'un adulte, animer une activité accompagnée d'un animateur, construire un projet sur une durée longue, se détendre.**

L'équipe d'animation s'adaptera autant que possible aux **besoins spécifiques** d'enfant en situation de handicap.

Le temps d'accueil de loisirs est un levier pour **changer le regard** porté par notre société sur le handicap. C'est pourquoi nous agissons en faveur de **l'inclusion**.

Pour ce faire, nous invitons les parents à prendre contact avec la responsable de l'accueil de loisirs pour la faisabilité de l'accueil. Dans le cas de cette faisabilité, nous faisons appel au référent handicap de la Vienne afin de faire une réunion d'information pour établir un protocole d'accueil.

Les adolescents atteints d'une allergie, d'une intolérance alimentaire, d'une maladie particulière, un traitement particulier, font l'objet d'un **PAI (projet d'accueil individualisé)**.

Après consultation du médecin de l'enfant, **le protocole doit être fourni à l'accueil de loisirs**. Dans ce protocole sont notés, la démarche à suivre en cas d'allergie ou d'alerte, le traitement à administrer à l'enfant ou encore le fait pour l'enfant d'apporter sa propre nourriture sur l'accueil de loisirs (panier repas). Nous demandons de fournir le nécessaire à l'équipe d'animation.

Seuls les animateurs titulaires du **PSC1** sont habilités à effectuer les soins. Une traçabilité des soins est mise en place (cahier d'infirmierie).

ATTESTATION DE LECTURE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Je soussigné(e)..... Responsable
légal de(s) (l)'enfant(s).....
reconnais avoir pris connaissance du projet pédagogique et du règlement intérieur.

Fait à

Le

Signature